

Sommaire de thèmes sur lesquelles il y a des prescriptions dans la Delibera CIPE, 5/12/2003

Thème de prescription pour le Progetto Definitivo (PD)
1) Chantiers: Estimations, définitions requises:
1.1 Élaboration des mesures d'évaluation et de mitigation spécifiques: Émissions à l'air; Émissions sonores par type; Besoins vs disponibilité des ressources en eau ; Bilan des volumes de matériaux (origine, dépôt finale); Écoulement des eaux (qualité et quantité sortant du chantier); Eaux usés (types, collection, traitement, effluents); Terrains et végétation affectés
1.2 Contrôle des poussières (zones agricoles)
1.3 Accès au et clôture des chantiers
1.4 Compensation pour perte de terrain
1. 5 Sites alternatifs pour le chantier du puits de ventilation de Val Clarea
1. 6 Sites alternatifs pour le chantier du puits de ventilation de Foresto
1.7 Sites alternatifs pour chantiers dont l'emplacement doit être modifié
1.8 Assurer avant la mise en œuvre de chaque chantier, le fonctionnement des différents services requis
1.9 Vérifier que l'optimisation des sites de chantier a été réalisée (nombre, situation)
1.10 Assurer l'harmonisation du chantier avec le cadre naturel
1.11 Mesures de protection des sols et de la végétation
1.12 Optimisation des structures existantes sur les chantiers
2) Bruit et pollution atmosphérique
2.1 Types, localisation, fonction des mesures de contrôle de bruit
2.2 Dessin et plantes antibruit le long du trajet de la ligne pour le parcours hors-tunnel
2.3 Dessins d'oiseaux sur les vitres antibruit
2.4 Installations pour la collection des poussières (filtres)
2.5 Installations pour la décharge des poussières
2.6 Modélisation du bruit pour tout le tracé et les équipements de transport de déblais
2.7 Mesures antibruit pour les machines, chantiers. Prise en compte de situations climatiques (vents)
2.8 Esthétique des mesures antibruit
2.9 Mesures de contrôle de poussières le long des routes de transport des déblais
3) Eaux et systèmes hydrauliques
3.1 Mesures pour protéger la qualité des eaux et le régime hydraulique dans le bassin versant
3.2 Identification et caractérisation de tous les aquifères impactés par le projet <ul style="list-style-type: none"> • système de Suivi et Evaluation (SE) sur l'évolution piézométrique • mesures de mitigation, compensation • zones de risque structurel

Thème de prescription pour le Progetto Definitivo (PD)
3.3 Études sur les risques de perforation d'aquifère par le tunnel de base près de Venaus
3.4 Approfondissement sur les calculs de drainage dans le bassin versant de Dora Riparia
3.5 Approfondissement sur l'impact du projet sur le régime d'inondations dans le bassin
3.6 Approfondissement des études hydrauliques auprès du Torrente Prebech
3.7 Définition des interventions nécessaires pour le SE des ressources en eau
3.8 Élaboration d'un plan détaillé sur l'approvisionnement en eau pour les chantiers et camps de base du projet
3.9 Développement d'un Plan Alternatif pour l'approvisionnement en eau
3.10 Mesures de mitigation pour gérer les flux d'eaux (BAT)
3.11 Définition des mesures de captation et gestion des ressources en eau (qualité de l'eau)
3.12 Spécification des installations de d'épuration des eaux
3.13 Validation des calculs hydrauliques et mesures de ségrégation et leur gestion
4) Caves, dépôts et sites de réutilisation
4.1 Mesures pour estimer le risque de trouver de l'amiante, et pour protéger les personnes et l'environnement
4.2 Mesures de vérifier et si nécessaire renforcer la stabilité de décharges
4.3 Mesures donnant priorité à la réutilisation des matériaux excavés, pour le projet
4.4 Analyse détaillée sur la gestion et réutilisation des matériaux excavés
4.5 Définition des mesures de clôture des décharges avec une couverture végétale paysagiste
4.6 Récupération à la fin du projet de tous les sites impliqués par le transport de déblais
4.7 Projet détaillé et global sur la gestion des déblais et tous les impacts associés: logistique, sites de transfert, systèmes de transport, etc.
5) Mesures de mitigation environnementale
5.1 Intégration esthétique du projet dans le paysage
5.2 Prescriptions générales sur l'apparence des structures et leur intégration dans le cadre du paysage
5.3 Prescriptions spécifiques sur l'apparence du viaduc dans la Vallée de Cenischia
5.4 Mesures globales de sauvegarde esthétique pour tous les éléments du projet dans le milieu paysagiste / culturel affecté
6) Suivi environnementale
6.1 Définition du Plan de Suivi Environnemental du projet
6.2 Chapitre dédié à l'uranium, le radon, et l'amiante dans le Plan de Suivi Environnemental
7) Biens archéologiques et architectoniques
7.1 Collaboration avec l'autorité archéologique (Soprintendenza Archeologica) pour définir les mesures d'approche et de gestion relevantes
7.2 Accompagnement de personnel spécialisé pour toute excavation

Thème de prescription pour le Progetto Definitivo (PD)
7.3 Mesures de protection de tous les éléments archéologiques rencontrés
7.4 Photoreportage sur tous les éléments archéologiques
7.5 Minimisation des impacts paysagers des nouvelles installations électriques
7.6 Étude architectonique et approbation du design final du viaduc de la V. de Cenischia par l'autorité archéologique (Soprintendenza Archeologica)
7.7 Étude et proposition pour reforestation - approbation par l'autorité compétente
7.8 Réalisation de toutes les activités ayant un impact archéologique sous la supervision de l'autorité compétente
7.9 Minimisation de l'impact du projet sur les biens archéologiques de la zone de Maometto a Borgone
7.10 Harmonisation du projet entier dans le paysage
8) Autres prescriptions
8.1 Réalisation de toutes les interventions de mitigations notées dans l'EIE
8.2 Harmonisation sous la supervision du Groupe de Coordination RFI, LTF, RRF, avec le tracé Bruzolo-Torino
8.3 Coordination pour résoudre la connexion avec la ligne ferroviaire de Turin (Nodo di Torino)
8.4 Études des sols pour la réalisation des structures des viaducs
8.5 Spécifications de la localisation, type et modalité de mesures de compensation
8.6 Établissement d'un système de gestion correspondant aux normes ISO 14001 ou EMAS (Dir. 761/EC, 2001)
8.7 Toutes installations électriques conformes avec les lois et critères environnementaux
8.8 Mesures de sécurité dans l'excavation des tunnels
8.9 Mesures de compensation dans la Commune de Borgone di Susa pour les entreprises impactées par le projet
8.10 Approfondissement de l'étude d'alternatives pour ventilation, Finestra Foresto, Tunnel de Bussoleno
8.11 Raffinement de mesures d'intégration paysagiste
8.12 Développement de cartographie plus détaillé avec tous les éléments du projet
8.13 Analyse additionnelle sur les structures tectoniques impactées par le tunnel de Bossoleno
8.14 Définition plus détaillé de tous les systèmes de bandes transporteuses des déblais
8.15 Définition plus détaillé de tous systèmes de téléphériques pour le transport des déblais
8.16 Étude et vérification sur dommages potentiels aux structures existantes
8.17 Définition des mesures de mitigation pour les impacts sur les activités agricoles
8.18 Mesures de control pour assurer la sécurité et la légalité de tous aspects contractuels du projet
8.19 Évaluation de tous les risques associés avec les vibrations causés par l'excavation
8.20 Série de mesures pour protéger l'environnement contre les impacts des travaux
8.21 Études plus détaillées sur les habitats et les écosystèmes affectés par le projet
8.22 Approfondissement des mesures de mitigation pour les oasis xéothermiques

Thème de prescription pour le Progetto Definitivo (PD)
8.23 Changement de la connexion avec la ligne historique a "salto di montone" avec une connexion moins impactante
8.24 Changement du plan de l'interconnexion à S. Didero
8.25 Design de l'interconnexion à Bruzolo dell Gronda
8.26 Évaluation des interférences dans le tracé près de La Posta
8.27 Définition des compensations pour terrains / activités affectés à Venaus
8.28 Définition des compensations pour terrains / activités affectés à S. Didero
8.29 Définition de compensations pour terrains / activités affectés à Borgone di Susa
8.30 Définition de compensations pour l'interférence avec l'intégrité des activités socioéconomiques en générale
8.31 Prescriptions légales (en conformité avec Art. 1 L. 443/2001) pour l'éventuelle rencontre avec dépôts d'amiante ou uranium
8.32 Définition des mesures de compensation au-delà des mesures prévues dans le PP
<i>Recommandations</i>
1. L'acquisition du certificat ISO 14001 ou EMAS par l'entreprise à réaliser les travaux
2. Adhésion aux mesures BAT pour la restauration des terrains affectés
3. Adhésion aux espèces natives pour la restauration naturelle
4. Mesures de sécurité dans les chantiers contre le danger d'inondations
5. Prise en compte de la dynamique de succession écologique pour la restauration naturelle
6. Harmonisation / coordination entre toutes les mesures de mitigation